

COMPTE-RENDU

BALADE APPRENANTE QUARTIER N°11

VOS RÉFÉRENTS DE QUARTIER

François BURLOT

Adjoint au Maire délégué au Sport, aux Activités Nautiques et Equestres

francois.burlot@cabourg.fr

Gilles HUREL

Conseiller Municipal

gilles.hurel@cabourg.fr

Votre élue référente : Monique BOURDAIS

Adjointe au Maire déléguée au Bénévolat,
à la vie Associative et à la vie des Quartiers,

monique.bourdais@cabourg.fr



SURETÉ & SÉCURITÉ

- *Sujets abordés par les élus*
- *Sujets abordés par les riverains*

■ *La réponse de la Ville*

1 POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire explique que la ville s'est donnée les moyens de se doter d'une équipe correctement dimensionnée au regard, notamment, de notre politique événementielle. Le service est composé de 7 agents, dont la majorité provient de la gendarmerie. A ceux-là s'ajoutent des renforts saisonniers qui doublent l'effectif au plus fort de la période estivale. Il rappelle que les incivilités sont de plus en plus courantes et difficilement jugulables. De surcroît, les services de sécurité municipaux doivent pallier une déficience de la police nationale de proximité.

La vidéo protection, déployée sur le territoire communal depuis une vingtaine d'années, a fait ses preuves. Elle constitue un moyen performant de dissuasion et d'élucidation de nombreux délits. Aujourd'hui, le système se modernise en passant au mode numérique. Les caméras infra-rouges pourront ainsi être efficaces de nuit (en l'absence d'éclairage public) ; Cela s'avère indispensable notamment pour la protection des biens. Pour rappel, aucune caméra n'est dirigée sur une maison et seules les forces de police agréées ont le droit de visionner les enregistrements.

A noter que les locaux de la Police Municipale vont faire l'objet d'une délocalisation dans l'ancien bâtiment orange. Le service sera ainsi implanté en plein cœur de la station.



SURETÉ & SÉCURITÉ

- *Sujets abordés par les élus*
- *Sujets abordés par les riverains*

■ *La réponse de la Ville*

2 CIRCULATION À DOUBLE SENS - PORTION AVENUE DES DUNETTES

Un riverain s'étonne que la portion de voie située entre l'avenue Piat et le square Paul Marion (au niveau de l'actuel poste de police municipale) demeure à double sens. Il trouve que cela est peu pratique et dangereux. Il demande si cette décision peut être reconsidérée.

3 IMPASSE DE LA LIBÉRATION

Les habitants de l'impasse estiment que la circulation routière est dangereuse à cet endroit. Le STOP n'est pas respecté. Les riverains de l'impasse n'ont pas de visibilité pour s'engager. Ils demandent l'installation d'un double miroir sur le poteau électrique situé face à l'impasse. L'autre hypothèse serait de changer le STOP.

Monsieur le Maire s'engage à étudier la situation. En effet, cette impasse mi-privée mi-publique n'est pas sans poser problème d'autant qu'elle abrite désormais plus d'habitations que prévu initialement.

Se pose également le problème du ramassage des ordures. Les camions bennes ne s'introduisent pas dans cette voie semi-privée. La loge à containers installée avenue Pasteur dans un premier temps, puis avenue de la libération dans un second temps ne convient pas à tous. Elle a été incendiée l'été dernier. Les riverains qui habitent en face des containers estiment que les nuisances sonores et olfactives existent bel et bien.

Monsieur le Maire et les services municipaux réfléchissent à une solution.

4 ELAGAGE DES ARBRES AVENUE DE LA LIBÉRATION

Les riverains de cette voie estiment que les arbres non élagués sont enchevêtrés dans les fils électriques et que cela est dangereux. Ils demandent un entretien plus régulier.



INTERACTION SOCIALE

- *Sujets abordés par les élus*
- *Sujets abordés par les riverains*

■ *La réponse de la Ville*

5 TOURISME

Monsieur le Maire rappelle que l'Office de Tourisme redeviendra un service communal à compter du 1er janvier 2024. La ville pourra ainsi déployer une politique touristique adaptée aux spécificités de son territoire et de ses enjeux.

6 OFFRE MÉDICALE

Monsieur le Maire rappelle également aux habitants du quartier qu'ils ont désormais accès à une nouvelle offre de soins, unique dans le département. Il s'agit du Recours Médical. Ce service est complémentaire à l'offre existante et notamment aux services assurés par les médecins généralistes. Le Recours Médical, assuré par deux médecins urgentistes, accueille toute personne, par ordre d'urgence, chaque jour de la semaine (excepté le mardi) de 10h à 21h.

7 GARAGE PALACE

Notre déambulation dans le quartier amène Monsieur le Maire à présenter le projet hôtelier en cours en lieu et place du Garage Palace. Il rappelle au préalable que la capacité hôtelière de la commune est aujourd'hui insuffisante. En 2024, nous compterons 70 chambres de moins en raison, notamment, de la fermeture temporaire de l'Hôtel de Paris. C'est donc un hôtel 4 étoiles « familial » de 68 chambres qui verra le jour fin 2025 à l'angle de l'avenue Piat et de l'avenue des Dunettes. Les travaux sont commencés. Une longue phase de désamiantage du bâtiment existant est en cours.



INTERACTION SOCIALE

- *Sujets abordés par les élus*
- *Sujets abordés par les riverains*

■ *La réponse de la Ville*

GARAGE PALACE

Le petit immeuble attendant ainsi que les maisons jouxtant le garage seront démolis. En revanche, les façades sud et nord du garage seront conservées et restaurées. Elles présentent en effet des qualités architecturales de type art déco qu'il convient de préserver. Enfin, Monsieur le Maire rassure des riverains en précisant qu'une obligation de parking a été opposée au promoteur. Ainsi, des emplacements de stationnement seront créés en face de l'Hôtel, à côté du parking existant. A noter que l'effacement des réseaux électriques aériens sera réalisé aux abords de ce nouvel hôtel à l'occasion des travaux qu'il nécessite.

Monsieur le Maire profite de notre arrêt sur le site pour informer les participants que la Ville vient d'acquérir la parcelle qui jouxte le parking situé face à la police municipale, avenue Piat. Cet îlot constituera ainsi l'une des dernières sources de développement pour la commune. A noter qu'en raison de l'implantation d'une ancienne usine à gaz à cet emplacement, le terrain demeure hautement pollué au mercure.

8 NOURRISSAGE DES OISEAUX

Des riverains se plaignent du nourrissage excessif des oiseaux par un résident avenue Piat. Cela génère de nombreuses nuisances sans pour autant être bénéfique pour les oiseaux.



INTERACTION SOCIALE

- Sujets abordés par les élus
- Sujets abordés par les riverains

■ La réponse de la Ville

9 AU P'TIT RESTO

Un habitant demande si un projet de reprise est en cours en ce qui concerne le restaurant dénommé « Au p'tit resto ». Monsieur le Maire informe les personnes présentes que l'immeuble a été vendu à un marchand de biens. Pour le moment, aucun projet n'est en vue. Pourtant, ce côté de la place du marché gagnerait à être animé. A noter toutefois que le bien se situe dans un site patrimonial remarquable. De nombreuses contraintes s'imposent donc.

10 HALLE DU MARCHÉ

Un habitant signale que la halle extérieure du marché est devenue un lieu de rassemblement pour les jeunes. Cela apporte des nuisances sonores. Monsieur le Maire rappelle que des infrastructures de qualité, et notamment la plaine sportive, située avenue de la Divette, ont été aménagées pour accueillir les jeunes autour d'un complexe de sports et de loisirs.

11 LOGEMENT DES SAISONNIERS

Les habitants de l'avenue Pasteur et de l'avenue Raymond Poincaré notamment interrogent Monsieur le Maire sur le projet de construction d'un collectif au profit des saisonniers au Clos Pasteur. Monsieur le Maire répond qu'effectivement, le logement des saisonniers est une préoccupation municipale. Comme évoqué précédemment, le tourisme est l'unique force économique de la station. Or, les professionnels éprouvent le plus grand mal à recruter car il est devenu quasiment impossible pour les saisonniers de trouver un logement en location pour une durée déterminée à un tarif abordable. La ville a donc décidé, en partenariat avec des employeurs de la commune, de s'emparer du sujet en proposant une offre de logement dédiée à ce profil. Aujourd'hui, le



INTERACTION SOCIALE

- Sujets abordés par les élus
- Sujets abordés par les riverains

■ La réponse de la Ville

(suite) seul projet engagé est celui qui se situe avenue Charles de Gaulle, en lieu et place de l'Auberge Cabourgeaise. 42 logements devraient ainsi voir le jour à cet emplacement dans une résidence gardiennée et animée par un professionnel.

La société Partélios a effectivement fait une proposition de construction de deux nouveaux bâtiments sur le site Pasteur ayant cette même vocation. Pour l'heure, la commune n'a pas donné suite. De la même façon, Monsieur le Maire souhaite faire taire la rumeur selon laquelle le site de l'Oie qui fume (avenue de la Brèche Buhot) serait dédié à un projet de construction de logements pour saisonniers. Certes, le projet initial est à l'arrêt. Mais aujourd'hui, il n'est aucunement question de logements saisonniers sur ce site.

12 INCIVILITÉS DIGUE DE LA DIVES

Les habitants du quartier, promeneurs le long des berges de la Dives, déplorent les incivilités de la part des cyclistes notamment. Ces derniers empruntent la piste à vive allure. Cela représente un danger pour les piétons. Ils demandent s'il ne serait pas possible d'élargir la piste et/ou de distinguer une voie piétonne et une piste cyclable.

13 GRILLAGE

Des participants réclament la réfection du grillage qui sépare l'impasse qui longe la résidence « Les Jardins de la mairie » du jardin public.



ECO-RESPONSABILITE

- *Sujets abordés par les élus*
- *Sujets abordés par les riverains*

■ *La réponse de la Ville*

(suite)

Concernant le ramassage des encombrants, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est plus assuré de manière systématique chaque trimestre. Il se fait désormais à la demande via l'Auguste Recycleur auprès duquel il faut prendre rdv. Ce service est autorisé gratuitement une fois par an et par foyer.

Enfin, pour ce qui est des déchets verts, le ramassage en porte à porte est encore assuré. Toutefois, l'obligation de composter ses biodéchets à compter du 1er janvier 2024 sonnera certainement, à terme, le glas de ce service. Il n'est pas prévu de déployer des composteurs publics dans toute la ville. Monsieur le Maire rappelle que les habitants disposant d'un jardin ont la possibilité d'acquérir un composteur à tarif préférentiel (20 euros) auprès de NCPA.

Il lance par ailleurs un appel à la responsabilité individuelle afin que chacun adopte un comportement responsable. Pour les résidents en habitat collectif, les organismes de gestion peuvent aussi décider de mettre en place un système de compostage collectif au sein des résidences.





LA VIE DE QUARTIER
LES FAIS DE QUARTIER



cabourg.fr